



PENSONS À DEMAIN, RENFORÇONS NOS PENSIONS

Les femmes et les régimes de retraite

Le Canada réexamine présentement son programme de retraite. Les lacunes du système actuel d'épargne-retraite privé préoccupent les ministres des Finances fédéral et provinciaux, les membres du SCFP et les travailleurs de tout le pays.

L'effondrement du marché financier de 2008-2009 et la récession économique qui a suivi ont mis au jour de nouvelles faiblesses dans notre système d'épargne-retraite privé déjà inadéquat. Les pertes subies dans les investissements personnels et les régimes de retraite au travail, ainsi que les effets de la crise sur les travailleurs au bord de la retraite ont contribué à alimenter un certain sentiment d'urgence. Les baby boomers sont à l'âge de la retraite et beaucoup n'ont pas de régime au travail et ne peuvent pas compter sur des ressources financières suffisantes. Une révision du système est maintenant prioritaire, mais les solutions proposées n'aideront pas

nécessairement les femmes, plus susceptibles de connaître la pauvreté à la retraite.

Aujourd'hui, les femmes forment la majorité de la population canadienne et de la main-d'œuvre rémunérée. Mais elles sont représentées de manière disproportionnée dans les catégories d'emplois mal payés, instables et à temps partiel et ont donc moins de chance d'adhérer à un régime de retraite au travail. Et les travailleuses à plein temps ne gagnent, en moyenne, que 72 pour cent du salaire des hommes travaillant à plein temps.

À quoi ressemble le système de revenu de retraite du Canada?

Le système de revenu de retraite du Canada comprend quatre volets. Les deux premiers sont le « système public de pension » formé de la Sécurité de la vieillesse (SV), du Supplément de revenu garanti (SRG) et du

PENSONS À DEMAIN, RENFORÇONS NOS PENSIONS : LES ACTIONS DU SCFP

- Pour en savoir plus sur notre campagne « La sécurité des retraites pour tous », consultez www.scfp.ca.

Régime de pensions du Canada (RPC). Les deux autres volets sont les régimes de retraite au travail et l'épargne-retraite personnelle.

1. La SV verse un montant forfaitaire aux personnes de 65 ans qui ont résidé au Canada au moins 10 ans après l'âge de 18 ans. Seules celles qui ont résidé au Canada pendant 40 ans après l'âge de 18 ans touchent la prestation de SV complète. Les personnes qui ne répondent pas à ces critères reçoivent un montant calculé au pro rata.

Le SRG, un programme basé sur le revenu, est une prestation mensuelle additionnelle versée uniquement aux aînés les plus pauvres. Tant la SV que le SRG sont considérés comme des programmes anti-pauvreté. Aujourd'hui, le montant maximum que peut toucher une personne célibataire grâce à la SV et au SRG combinés s'élève à 14 033 \$. Ce montant est inférieur au seuil de pauvreté pour une personne vivant dans une grande ville canadienne. Selon Statistique Canada, 14 pour cent des femmes âgées sont pauvres.

2. Le RPC est un régime de retraite en fonction du revenu, géré par le gouvernement fédéral pour tous les travailleurs, peu importe leur statut d'emploi. Le montant du chèque de retraite dépend des cotisations versées par la travailleuse et son employeur, qui sont un pourcentage des gains d'une personne jusqu'à concurrence d'un montant maximum fixé annuellement par le gouvernement. Les effets du nombre inférieur d'heures de travail et des modèles de gains des travailleuses sont évidents dans les prestations du RPC que celles-ci touchent à la retraite. En mai 2010, les prestataires masculins recevaient en moyenne 595,24 \$ par mois, 45 pour cent de plus que la moyenne de 411,31 \$ par mois touchée par les femmes.

3. Les régimes de retraite au travail – pour celles qui en ont – sont principalement de deux types.

L'un est appelé « à prestations déterminées » (PD) et est le type préconisé par le SCFP pour ses membres. L'autre est « à cotisations déterminées » (CD). La plupart de nos régimes à PD sont basés sur les gains, ce qui signifie qu'ils reflètent aussi les inégalités des salaires et du nombre d'heures de travail entre hommes et femmes dans la main-d'œuvre. Là encore, les chèques de retraite des femmes tendent à être très inférieurs à ceux des hommes.

Les régimes à CD sont un phénomène en croissance. Les prestations versées par ces régimes dépendent du montant d'argent que possède une travailleuse dans son compte et des taux d'intérêt en vigueur. Les régimes à CD désavantagent sérieusement les femmes compte tenu de leurs salaires inférieurs et du fait qu'elles travaillent souvent à temps partiel.

Tous les travailleurs adhèrent au RPC, mais tous n'ont pas accès à un régime de retraite au travail. Les membres du SCFP qui sont sans régime de retraite de l'employeur travaillent surtout dans le secteur des services sociaux, y compris dans les garderies. Dans le travail à temps partiel et occasionnel fourni par des emplois précaires dans d'autres secteurs, dont la majorité sont occupés par des femmes, les régimes de retraite sont aussi inexistants. Les travailleuses du secteur public sont plus susceptibles d'adhérer à un régime de retraite au travail. Au pays, plus de femmes que d'hommes participent à des régimes de retraite au travail du secteur public. Et plus d'hommes que de femmes adhèrent à des régimes de retraite au travail du secteur privé. Les femmes sont donc avantagées par les bons emplois du secteur public.

4. Les épargnes personnelles, dont l'immobilier, les actions, les comptes d'épargne non imposables et les REÉR, constituent le dernier volet de notre système. Toutefois, ces régimes d'épargne-retraite

privés donnant droit à une aide fiscale ne sont pas très efficaces. Sous réserve de certaines règles, les contribuables peuvent cotiser jusqu'à 18 pour cent de leurs gains de l'année précédente à un REÉR. La limite pour 2010 est de 22 000 \$. Autrement dit, pour qu'une contribuable cotise à son maximum, ses gains annuels doivent s'élever à environ 122 000 \$. Mais parce qu'elles gagnent moins, les femmes trouvent difficile d'épargner.

Entre 1997 et 2008, le nombre de contribuables canadiens ayant cotisé à un REÉR est tombé de 47 à 34 pour cent. Fait à noter, 86 pour cent des canadiens les plus riches achètent des REÉR, comparativement à neuf pour cent seulement des contribuables les moins bien payés. Pourtant, le gouvernement fédéral renoncera à 12,9 milliards de dollars de revenus en 2010 pour accorder des déductions de REÉR, surtout aux Canadiens dont les revenus sont les plus élevés – celles et ceux qui sont le plus susceptibles d'avoir des régimes de retraite au travail et d'autres actifs pour les aider à prendre leur retraite dans la dignité.

La réponse du SCFP

Le SCFP croit que les lacunes du système privé actuel n'ont pas été prises en compte. Dans certains cas, nous nous demandons si cet oubli a été intentionnel, motivé par le désir d'éviter ou de décourager des changements de politiques assortis de coûts. Dans d'autres cas, nous savons qu'il a été favorisé par un puissant lobby d'intérêts privés qui juge que les solutions publiques en matière de régimes de retraite, comme l'expansion du RPC, ne sont qu'une concurrence à éliminer pour les entreprises privées.

De mauvaises politiques gouvernementales ont encore accru les faiblesses de ce système privé. L'insuffisance du financement public pour les soins

de longue durée et le coût croissant des médicaments, des soins à domicile et d'autres dépenses que doivent souvent assumer les personnes âgées rendent d'autant plus importants les revenus de retraite. Pourtant, on affaiblit les régimes de retraite au travail et même certains aspects de notre système public de régimes de retraite.

Le SCFP et le Congrès du travail du Canada mènent une campagne intitulée « La sécurité des retraites pour tous ». Nous proposons d'accroître la protection des régimes de retraite au travail, d'améliorer les régimes à prestations déterminées pour les travailleurs et de hausser les prestations du RPC et du SRG.

Pour donner une chance égale aux travailleuses, le SCFP demande aussi la mise en œuvre de mesures pour accroître les salaires des femmes, comme des lois sur l'équité salariale, l'augmentation du salaire minimum, un meilleur accès à des emplois à temps plein et permanents et une loi sur l'égalité en matière d'emploi pour que les femmes aient accès à un plus grand éventail de carrières.

Un programme pan-canadien de garderies et de services à la petite enfance va également assurer que les femmes aient des pensions adéquates. Ce sont majoritairement les femmes qui prennent des congés - sans solde - pour prendre soin des enfants, ce qui réduit le montant des pensions auxquelles elles auront droit plus tard. De meilleurs services à la petite enfance, une revendication importante du SCFP, va permettre aux femmes de continuer de travailler et donc d'accumuler pour de meilleures prestations de retraite.